

---

## Article 10

### Éthique et copyright.

Conformément à l'article 34 de la loi "informatique et liberté" les photographes disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Chacun peut donc, à tout moment, demander la modification, la rectification ou la suppression de ses données.

Les photographes sélectionnés autorisent les organisateurs du Festival à utiliser leur nom et leurs photographies, sans but lucratif, dans le cadre de la promotion, de la publicité et de la communication liées à l'exposition, sans recevoir d'indemnité supplémentaire.

Cette autorisation est accordée pour la durée du Festival.

Tout participant garantit que les images qu'il soumet ont été réalisées dans le respect des lois concernant la protection de la nature.

Les images présentées seront des œuvres originales créées par les participants et elles ne devront pas enfreindre les droits d'une quelconque autre partie.

Chaque participant devra être propriétaire du droit d'auteur pour pouvoir présenter ses images au Festival.

**Page à retourner, avec votre signature,  
pour validation et acceptation du présent règlement.**

Nom: ..... Prénom .....

à, .....

Le, .....



Renseignements : michel.bailly.naturvarennis@gmail.com

Tel : +33 663 232 199

[www.photoclub-varenneslesmacon.org](http://www.photoclub-varenneslesmacon.org)